Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-212201743-20251218-2025_48B-DE

MAIRIE DE Pleboulle
8 rue du Champ Saint Paul
22550 PLÉBOULLE
02.96.41.12.41
mairie@pleboulle.fr
Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 2025

DÉLIBÉRATION n°2025 – 48 B SOLDE 2024-2025 DE SUBVENTION À L'OGEC (écoles privées Saint Joseph MATIGNON)

Madame Myriam CHERDEL ouvre la séance à 20 h 00

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huitième jours du mois de décembre, à vingt heures dix, le Conseil Municipal de PLÉBOULLE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Myriam CHERDEL, Maire.

Lieu : Salle d'Honneur (Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 14

Quorum : 08 conseillers

Étaient présents : 11. Conseillers municipaux : Mesdames et Messieurs : Myriam CHERDEL le Maire, Catherine LAILVAULT, Jean-Luc ROUXEL, Patrick RENAULT, Adjoint(e)s, Conseillers : Myriam RENAULT, Patricia LEBARBIER, Cyril HUCHET, Delphine France, Yannick BROSSAS, Hervé RENAULT, Virginie FRANCOIS,

01. Conseillers municipaux étaient excusés et représentés :

Luc REBOURS donne pouvoir à Delphine France

02 Conseiller municipal était absent
Yann LE BRUN Didier RIBAULT

Secrétaire de séance : Catherine LAILVAULT

Date de la convocation et **d'affichage** convocation et affichage le jeudi 11 décembre 2025

Madame le Maire expose,

L'école privée accueille 16 élèves de Pléboulle. Cette année scolaire, le montant versé par la commune par élève est de 10 x 530 = 5300.00 € et 6 x 1600 = 9600.00 €. Total de 14900 €. Un acompte de 7 950 € a déjà été versé.

Après délibération, le Conseil Municipal, À l'unanimité

- **ACCEPTE** de verser 6 950€ de solde représentant le reste du montant de subvention au titre de l'année scolaire 2024-2025, à l'OGEC qui gère les écoles privées de MATIGNON ;
- **CHARGE** Madame le Maire d'imputer la dépense sur le Budget Commune au compte 6558.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

RENDU EXECUTOIRE
Transmis à la Préfecture
Des Côtes-d'Armor à SAINT-BRIEUC le 18 décembre 2025
Pour copie conforme. Le Maire Myriam CHERDEL